L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 19 FEVRIER 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 19 FEVRIER.

[illegible] de la dernière séance du [illegible] de la nouvelle Direction de la Banque d'État de la Louisiane.

Banque d'État de la Louisiane.—Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes une circulaire de la nouvelle Direction de la Banque d'État de la Louisiane sur la situation des affaires de cette institution. Cette circulaire est assez [illegible] Elle sera [illegible]

LE CHEMIN DE FER.

[illegible] St-Louis du Missouri [illegible] Californie [illegible] l'Oregon [illegible] M. Benton voudrait que le [illegible] Missouri et San- [illegible]

[illegible]

L'Esmeralda.—[illegible] L'Almée est un ballet en deux [illegible] Moustache [illegible]

[illegible]

CONGRÈS.

[illegible] Le Sénat reçoit un message [illegible] M. Mangum en [illegible] des affaires étrangères [illegible]

Chambre des Représentans.—La Chambre [illegible] pour venir en aide à David [illegible] sur le bureau.

Les [illegible] du Sénat sont lus, discutés et [illegible] renvoyés.—M. Jones, du Tennessee, fait une vive opposition au projet de loi [illegible] compagnie de steamers entre Washington et Alexandria. MM. Chapman, Evans, du Maryland, défendent leur [illegible]

Sur la proposition de M. Vinton, la Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill des fortifications.—M. Hilliard prend la parole sur la question des territoires.

Peu après la Chambre s'ajourne.

Incendie.—Un grand incendie a éclaté à Baltimore le 10 de ce mois, et a réduit en cendres une vaste manufacture de savon appartenant à MM. Smith et Curlett. La manufacture était assurée.

Correspondance de l'Abeille.

Washington, 9 février 1849.

Le président a transmis à la Chambre sa réponse aux résolutions votées le 5 courant concernant le protocole, d'autres ainsi que les ordres qu'il avait donnés aux commissaires américains et documens relatifs au traité. Ce message est une répétition de tout ce qui a paru dans le journal officiel et n'éclaire nullement la question. M. Polk essaie de prouver que le protocole n'altère en rien les amendemens introduits par le Sénat dans le traité de paix et déclare tout bonnement, pour se justifier de la faute d'avoir caché cette pièce, qu'elle est absolument sans importance. Voilà où en est réduit le président. Si, comme celui-ci l'affirme, la lettre de M. Buchanan au secrétaire des affaires étrangères du Mexique, expliquant la portée et la signification des amendemens du Sénat, renfermait tout ce qui se trouve dans le protocole, pourquoi les commissaires ne se sont-ils pas arrêtés à cette dépêche de l'honorable secrétaire, pourquoi se sont-ils avisés de rédiger un mémoire particulier? Le protocole était-il nécessaire, si ce n'était qu'une répétition de ce que renfermait la lettre de M. Buchanan? Voilà des questions auxquelles la presse du gouvernement trouvera malaisé de répondre et qui n'ont pas encore été résolues par le président et son cabinet. Le protocole a été une affaire secrète, militant contre les amendemens du Sénat. La mèche a été éventée malgré tout le mystère dont on avait enveloppé la chose; et pour se tirer d'affaire, ceux qui ont agi sans autorité, ont recours à de singuliers moyens de défense.

Comme la session doit se terminer dans quelques semaines, et qu'il reste beaucoup à faire, la Chambre des Représentans ne croira pas probablement devoir prendre aucune mesure contre le président; mais que la Chambre agisse ou non, M. Polk, en se retirant du pouvoir, sera accusé par le pays tout entier, parce qu'il a outrageusement violé la Constitution.

Le colonel Bliss et sa femme, accompagnés de la femme du général Taylor, ont traversé Washington hier soir en se dirigeant vers Baltimore où ils attendront, dit-on, l'arrivée du successeur de M. Polk. Les habitans de Washington auraient voulu offrir l'hospitalité de la ville à ces hôtes distingués, mais il faut qu'ils attendent encore quelques jours.

M. Vinton présentera lundi prochain, au nom du comité des voies et moyens, un projet de loi tendant, selon la recommandation du secrétaire du trésor, à créer un département de l'intérieur. Pour que ce bill soit mis à l'ordre spécial du jour, il faudra un vote des deux tiers, et si ce vote ne s'obtient pas, il ne sera pas possible de passer la loi cette année. Bon nombre de locofocos s'opposeront sans doute à la mesure, par cela seul qu'elle est conforme à l'intérêt public et qu'elle favoriserait la prochaine administration.

De singulières révélations continuent à avoir lieu. Il est question, bien entendu du département du trésor. Les employés des bureaux de M. Walker, n'ayant rien à craindre maintenant de ce dernier et voulant gagner les bonnes grâces de la prochaine administration, s'empressent de rendre publics tous les actes de corruption qui sont parvenus à leur connaissance. L'honorable secrétaire du trésor a fait à ses partisans et à ses séides des largesses qu'il a placées au débit du gouvernement. Voici un exemple au hasard. Pendant la guerre, l'un des commis du trésor reçut l'ordre de transporter un million de piastres en espèces de New-York à la Nouvelle Orléans. Cet argent ne fut pas assuré. Les commis et ses députés remplirent fidèlement leur mission, et à leur retour à Washington, furent remboursés de leurs frais de voyage et reçurent une rétribution pour l'intégrité dont ils avaient fait preuve et le danger qu'ils avaient couru. Au moment du départ, M. Walker, voulant favoriser l'un de ses sycophantes, un nommé McFarren, l'attacha à l'expédition et lui fit donner $1,000 bien qu'il n'eut aucune responsabilité. C'est de cette façon que le trésor public a servi à des projets corrupteurs; c'est ainsi que les finances du pays ont servi à récompenser de dociles instrumens politiques. S'il était possible d'aller au fond des choses, on verrait que durant encore depuis la création de notre gouvernement, le trésor n'a été administré avec aussi peu de probité. Il y a des individus à la Nouvelle-Orléans qui ont partagé les dépouilles et qui savent que ce que je dis là est vrai. Le temps approche où toutes ces choses seront connues.

Il n'y a rien eu d'intéressant aujourd'hui au Congrès. H.

Hayti.—Les dernières nouvelles de Haïti ne sont pas plus satisfaisantes que celles que nous avions reçues il y a quelques jours. Le commerce [illegible] Le gouvernement [illegible] C'est tout à fait [illegible] monopole.

CIRCULAIRE.

Banque de l'État de la Louisiane
17 février 1849.

Aux actionnaires.

Dès son entrée en fonctions, la Direction a cru devoir faire un examen approfondi de la situation de la Banque dont le résultat des actionnaires [illegible] actuels, en exécution de [illegible] Ayant maintenant terminé son travail, elle croit qu'il est également de son devoir d'en faire connaître le résultat à ses constituants.

La Direction est mue par cette considération qu'il est convenable que les actionnaires et le public aient une connaissance exacte de la situation de la Banque; de plus, que les erreurs de la précédente administration ne puissent en aucune manière être attribuées à la présente et que chacune d'elles soit responsable de ses actes.

L'examen de l'avoir de la Banque a été fait avec le plus grand soin et la plus minutieuse exactitude, par la direction qui y a employé tout son temps, journellement, depuis son entrée en fonctions. Le déficit résulte des livres sur lesquels la Direction n'a point de raison d'exercer des doutes, et qu'en conséquence elle accepte comme exacts.

On trouvera annexé le résultat de cette investigation; la Direction regrette profondément que les affaires d'une Banque, ayant si longtemps possédé des avantages que n'avaient pas les autres institutions monétaires de notre ville, se trouvent dans une situation si peu satisfaisante.

Ce résultat inattendu cependant, ne doit pas décourager les actionnaires. La Banque possède une charte d'une grande valeur, qui n'expirera qu'en 1870. Une administration prudente et impartiale replacera bientôt cette ancienne institution dans la position élevée qu'elle occupait sous la direction de ses premières administrations.

Dans l'estimation des pertes, rien n'a été condamné comme mauvais que par la voix unanime de tous les directeurs et du caissier; et aucune déduction n'a été faite pour intérêt sur les obligations non échues. Les pertes positives qui ont été faites et considérées comme telles depuis longtemps, montent à $304,634 74, ainsi qu'il paraît par le tableau ci-annexé. Dans l'opinion de beaucoup de personnes, opinion cependant qui n'est pas celle de la direction, la somme de $116,693, due par la Compagnie de Navigation d'Orléans n'est d'aucune valeur; s'il en était ainsi le chiffre total des pertes s'élèverait à $421 327 74.

En déduisant de la somme des pertes incontestables le très faible montant porté au crédit du compte de profits et pertes, $1,019 41, (car il n'existe aucun fond de réserve) le capital de la banque se trouve maintenant réduit d'environ 16 pour cent au-dessous du pair.

Le 3 de ce mois, l'ancienne Direction déclara un dividende de quatre pour cent, montant à $69,052 80, bien qu'elle eut alors la preuve que le capital était entamé de plus de $230,000, en estimant la dette de la Compagnie de navigation comme bonne, et de $346,000, si cette dette est mauvaise. Ainsi, en violation directe et palpable de la charte, la direction a encore réduit le capital du montant de ce dividende.

D'après les règlements de la Banque ce dividende semi-annuel, une fois déclaré, doit être payable le 10 février. Mais en cette circonstance la dernière direction paraît avoir pris à cœur que ce dividende fut payé avant que la nouvelle direction ne put en constater l'illégalité et par conséquent en prononcer la révocation; car elle le déclara payable le 7. En effet lorsque la direction actuelle entra en fonctions, le dividende était déjà en grande partie payé aux actionnaires.

La Direction a vu avec surprise et regret que l'honorable avocat de la Banque eût, ainsi que ses minutes en font foi, conseillé cette violation flagrante de la loi, dont la conséquence pouvait être de compromettre les droits et privilèges que les actionnaires tiennent de leur Charte.

La créance contre la Compagnie de Navigation mérite une mention spéciale. Elle se monte à six et demi pour cent du capital de la Banque. La Direction pense que le bayou St. Jean, le canal Carondelet et le Bassin ont une grande valeur intrinsèque. La propriété exclusive et perpétuelle en appartient à cette Compagnie. La Direction est d'avis qu'au moyen d'améliorations judicieuses une portion considérable du commerce qui se fait avec l'Alabama, la Géorgie, la Floride et les établissements situés sur l'autre bord du lac, peut être attirée au Bayou; que telle est l'augmentation du commerce avec ces États, surtout avec celui de l'Alabama, que les facilités actuelles fournies par le Canal de la seconde Municipalité et le chemin de fer Pontchartrain, seront dans peu d'années complètement insuffisantes.

Le temps n'est pas loin où la Banque et la Compagnie pourront, sans courir aucun risque, débourser les sommes nécessaires aux améliorations et assurer ainsi le paiement des dettes actuelles et des intérêts. Agrandir le vieux bassin, élargir le canal Carondelet, redresser et approfondir le bayou St. Jean, en lui donnant une bonne embouchure au moyen de travaux faits dans le lac;—telles sont les améliorations à faire.

La grande importance de ces travaux pour les intérêts commerciaux de la Nouvelle-Orléans, mais surtout du centre de la ville, leur assurerait sans doute, si besoin en était pour les compléter, la coopération de l'État et des autorités municipales.

Telles sont les raisons qui font que la direction ne considère pas la créance contre la Compagnie de Navigation comme perdue; et qu'au contraire elle en estime la rentrée, à une époque qui n'est pas très éloignée, comme aussi sûre que celle d'aucune autre créance de la banque.

Les livres de la banque seront en tout temps soumis à l'examen des anciens directeurs dans le cas où ils désireraient vérifier les faits énoncés dans cette circulaire, et les chiffres du tableau qui y est annexé. Une liste détaillée des pertes éprouvées par la banque est entre les mains du caissier où chacun des actionnaires pourra en prendre connaissance.

Par ordre de la direction,
SAML. J. PETERS, Président.

SITUATION DE LA BANQUE D'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Lundi 12 février 1849.

ACTIF.		Valeur estimative.
Billets escomptés	2,130,437 92	2,090,437 92
Billets à recevoir	34,804 24	34,804 24
Prêts sur actions	100,663	100,663
Créances diverses	186,261 83	60,756 41
Billets escomptés et protestés	87,633 78	4,486 13
Billets sur actions protestés	3,950	2,798
Bons de la Compagnie de Navigation	116,693	116,693
Actions de la Presse à Coton d'en bas	11,872	6,950
Actions de la Cie d'Assurances d'Orléans	8,700	10,600
Propriétés immobilières	93,534 17	74,534 17
Succursale à St Martinville	61,300 64	31,300 64
Dépenses courantes	837 67	
En caisse, Espèces 958,076 46		
Billets d'autres banques 80,273 91	1,038,350 37	1,038,350 37
	3,884,108 69	3,580,773 88

PASSIF.		
Capital	1,734,880	1,734,880
Circulation	538,020	538,020
Dépôts	1,376,947 66	1,376,947 66
Dividendes non payés	34,796 10	34,796 10
Dû aux Banques de la ville	187,567 66	187,567 66
Profits et pertes	1,019 41	
Escomptes	10,877 79	
	3,884,108 69	3,872,211 42
Valeur de l'actif		3,580,773 88
Déficit sur le capital, soit 16 pour cent		291,437 54

ESTIMATION DES PERTES.

Sur billets escomptés,	40,000	
Créances diverses,	125,575 42	
Billets escomptés et protestés,	83,147 65	
Billets sur actions protestés,	1,152	
Actions de la Presse à Côton,	4,922	
Propriétés immobilières,	19,000	
Succursale à St-Martinville,	30,000	
Dépenses courantes	837 67	
		304,634 74

GAINS.

Actions de la Compagnie d'Orléans,	1,300	
Profits et pertes,	1,019 41	
Escomptes,	10,877 79	
		13,197 20
		291,437 54

Signé: Sam. J. Peters,
John R. Shaw,
W. P. Converse,
J. U. Lavillebeuvre,
James Reed,
H. F. Buthe,
Alphonse Miltenberger,
J. M. Lapeyre,
J. W. Zacharie.
RICHARD RELF, Caissier.

Chronique Locale.

Faux.—Wm Kaiser accusé d'avoir tiré un faux [illegible] Stickney et de l'avoir offert en paiement à P. Price, a été arrêté samedi dans la 2e Municipalité. Il comparaîtra ce matin devant le recorder Baldwin.

Vol.—H. J. Reiblet a été arrêté samedi par la police de la 1re Municipalité, à la salle de bal du Globe, sous accusation de vol. Il sera examiné ce matin par le recorder Genois.

Un autre meurtre.—Samedi entre 1 et 2 heures du matin, J. Burns, commissaire de la ronde, a été [illegible] Champs Elysées [illegible] individus [illegible] Les coupables ont été arrêtés.

Vol.—Lewis F. Laune, accusé de s'être introduit dans la chambre de M. C. Appleby, située rue [illegible] et d'y avoir volé plusieurs effets d'habillement, a été arrêté hier dans la 2me municipalité.

Charles C. Hyde, [illegible] goelette Boston [illegible] A. L. Lewis, comme ayant tenté [illegible] son navire à [illegible] lorsqu'il se trouvait sous le coup d'une saisie.

—John Hasager et F. Kaiser, accusés d'avoir causé une émeute dans la rue, ont été envoyés par devant la 1re Cour de District, par le recorder Seuzeneau.

UNE MISSION DIPLOMATIQUE.

M. Ducoux, l'ancien préfet de police qu'on avait surnommé le père ou tout bien, à cause de son optimisme, et qui passait sa vie à rédiger des proclamations, où il paraphrasait perpétuellement le mot de M. de Girardin—*Confiance, confiance*, avait entre autres mesures excellentes qui devaient assurer la félicité des Parisiens, passé un traité avec Mathieu Laensberg par lequel il était entendu qu'il n'y aurait point d'hiver à Paris cette année.

Il y a quelques jours, le préfet actuel trouva cet acte dans les archives de la Préfecture, et crut de son devoir de le soumettre aux autorités supérieures.

La mesure de Ducoux fut blâmée, avec le mot même dont M. de Talleyrand se servait jadis,—trop de zèle, dit-on.

—Supprimer l'hiver, fut-il ajouté,—c'est supprimer les bals, les soirées, les fêtes, tout ce qui peut développer le luxe et alimenter le commerce.—Les Parisiens veulent bien s'amuser, mais c'est à la condition qu'ils iront au plaisir à travers toutes sortes de peines,—jamais les Parisiennes ne consentiront à mettre une robe de gaze, si le thermomètre ne marque pas dix degrés au-dessous de zéro.—La suppression de l'hiver est la suppression d'une foule d'industries. Le traité de M. Ducoux est de la philanthropie mal entendue,—il pousse à l'émeute des marchands de bois. Il faut l'abroger sur le champ, dût on payer un dédit considérable,—d'ailleurs le chef du gouvernement passe la revue prochainement, il nous faut une belle gelée,—la raison d'État l'exige.—Ainsi parlait vers les derniers jours de décembre une voix qui a de l'autorité au Conseil.

En conséquence, il fut décidé que l'acte passé par M. Ducoux avec Mathieu Laensberg serait annulé.

M. Arago fut envoyé à Liège auprès de son confrère, avec mission de s'entendre à l'amiable avec lui, et de ramener sur le champ l'hiver.

La chose, à ce qu'il paraît, ne fut point très facile, l'hiver a fait une longue opposition.

"Ma foi, non, répondit-il à l'ambassadeur de la République, je n'irai pas chez vous cette année, j'y serais trop mal reçu.—Pour quelques pincées de neige que j'ai soufflées sur la place la Concorde le jour de la Constitution,—histoire de poudrer la perruque de M. Marrast,—on m'a attaqué dans les journaux, on m'a appelé saison réactionnaire, ennemi du peuple, et légitimiste à cause de ma couleur.

—Cependant, mon cher ami, dit M. F. Arago, on a bien besoin de vous pour la revue du Président;—une belle gelée, avec un joli vent bien sec, et un clair soleil.—Trois ou quatre degrés, à..... ça fera plaisir à la garde nationale.

—C'est ça, reprit l'hiver,—et puis quand on me verra arriver juste pour la revue du président, on va faire un tas de cancans,—on croira que j'arrive exprès pour faire acte de courtisan,—et on m'appellera *Soleil d'Austerlitz* dans l'*Événement*. Ma foi, non, je n'irai pas à Paris cette année—j'ai trop peur de m'y ennuyer.

—Mon Dieu, que vous me désolez, fit M. Arago. Je comptais sur cette mission-là pour me mettre un peu en relief—et puis voilà que ça rate. Décidément, nous ne sommes pas heureux en diplomatie dans la famille.

—Allons, dit l'hiver un peu ému, j'irai pour quelques jours à Paris pour vous faire plaisir,—mais c'est uniquement à cause de vous.

—Alors, nous pouvons compter sur vous, fit M. Arago en donnant une poignée de main à l'hiver, qui lui rendit immédiatement une poignée d'engelures....

—J'irai à Paris pour les étrennes, répondit l'hiver.

Et il a tenu parole.—Dans la nuit du trente et un décembre au premier janvier, il est entré dans la capitale. Les douaniers, ayant voulu visiter ses malles, l'un d'eux—en ouvrant celle qui renfermait les vents du nord—a été atteint d'une fluxion de poitrine à bout portant, et sa casquette a été reconduite jusqu'à frontière par un petit autan échappé de la caisse.

L'hiver descendit quai des Orfèvres,—chez l'ingénieur Chevallier, qui a toujours une chambre à son service.

Le lendemain, le même ingénieur Chevallier envoyait aux journaux un petit bulletin météorologique, ainsi conçu:

"Hier, le thermomètre de l'ingénieur Chevallier marquait six degrés au-dessous de zéro."

C'était l'hiver qui faisait remettre sa carte de visite aux Parisiens.

M. Xavier Durrieu fut sa première victime. Comme ce représentant revenait d'éternuer un premier-Paris dans le *Courrier français*, son rhume, qui commençait à lui permettre de prononcer distinctement un mot sur vingt, l'a repris avec une violence telle qu'aujourd'hui il lui est impossible de parler,—et qu'au comité des affaires étrangères, il a dû faire un discours en pantomime. Aussi, M. Durrieu est-il exaspéré quand on lui dit à l'Assemblée: "Vous avez la parole." (*Corsaire.*)

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance de Mercredi, 14 février 1849.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M. Wilder est appelé au fauteuil.

Membres présens—MM. Allain, Beebe, Bénit, Day, Molaison, Rice, Burgi, Wilder et Roselius—9.

Membres absents—Bernard, Smith et Vandegriff—3.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un président—MM. Allain et Burgi sont nommés vérificateurs. Sur 9 votes donnés, M. Wilder en obtient 7; 2 voix perdues. Conséquemment M. Wilder est déclaré dûment élu président du Conseil.

Sur motion, le Conseil décide que le procès-verbal de la dernière séance ne sera pas lu et autorise le président à le signer.

On lit le message suivant transmis au Conseil par le Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
14 février 1849.

Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—Conformément à la 10e section d'un acte de la législature, approuvé le 20 mars 1839, amendant l'acte d'incorporation de la Compagnie de Dessèchement et enjoignant au Maire de nommer quatre directeurs pour représenter les intérêts des trois Municipalités dans la dite compagnie, j'ai nommé MM. William Féret, Louis Burgi, P. Devergès et J. B. Leefe comme directeurs de la dite compagnie. Je vous soumets ces nominations espérant que vous voudrez bien les approuver.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé) A. D. Crossman, Maire.

Sur motion, les dites nominations sont approuvées.

Lettres et Pétitions.

Les comptes suivans de J. L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, sont lus, après la suspension du règlement, et référés au comité des Cours et Prisons.

Municipalité No. 1 à J. L. Lewis,		$680 66
" 2	"	625 96
" 3	"	146 67
Paroisse d'Orléans à	"	142 30
Conseil Général à	"	76

On lit la communication suivante transmise au Conseil Général par le secrétaire du Conseil de la Municipalité No. 3.

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1849.

Au président et aux membres du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport écrit adopté par le Conseil de la 3me Municipalité, ainsi qu'une lettre de M. P. S. Wardeld en réponse à une résolution du dit Conseil.

Je suis, etc., P. A. Nouvea, secrétaire

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. TROIS.

Séance de lundi, 12 février 1849.

M. Wilder présente le rapport suivant:

Le comité spécial auquel a été référée la lettre de M. P. S. Wardeld, avocat du Conseil Général, au sujet de l'ordonnance votée par le dit Conseil et qui annule le contrat passé par cette Municipalité avec MM. J. P. Whitney & Co. pour la ferme des wharfs Nos. 16 et 17, a examiné cette lettre et en a trouvé le langage si impertinent et si peu parlementaire, qu'il recommande de renvoyer la communication au Conseil Général accompagnée d'une copie de ce rapport. Nous vous recommandons de prier le Conseil Général de passer une résolution pour ordonner à son avocat de garder ses avis pour ses cliens; le Conseil de la 3me Municipalité n'ayant jamais demandé à ce savant avocat d'opinion sur des questions dont nous sommes les seuls juges. Nous vous recommandons en troisième lieu de faire savoir au Conseil Général que toutes les fois qu'il adressera une communication qui ne soit pas contraire aux convenances, cette communication sera prise respectueusement en considération.

(Signé) P. S. Wiltz, Rapporteur.

Pour copie conforme
(Signé) P. A. Nouvea, Secrétaire.

Nlle Orléans, 6 janvier 1849.

A l'honorable Recorder et aux Aldermen de la Municipalité No 3.

Messieurs—Je vous adresse cette lettre conformément à une ordonnance du Conseil général adoptée le 6 du mois dernier et dûment approuvée, intitulée "Ordonnance annulant le contrat passé par le Conseil de la 3me Municipalité pour la ferme de certains wharfs, contrairement aux ordonnances de ce Conseil et à la loi de cet État." Par la seconde section de cette ordonnance, le soussigné, comme avocat du Conseil général a reçu l'ordre de prendre telles mesures légales qu'il jugerait nécessaires pour empêcher que les lois de l'État et les ordonnances du Conseil général ne soient violées.

Comme avocat du Conseil général, je dois vous *prier de reconsidérer* le rapport et la résolution que vous avez adoptés le 24 avril 1848, et qui confèrent à MM. J. P. Whitney & Co. "le privilège exclusif" de se servir des wharfs Nos 16 et 17, en face de votre Municipalité. Je vous prie d'annuler et d'invalider votre rapport et vos résolutions, lesquels, j'ai à peine besoin de vous le rappeler, ont été votés une seconde fois par vous en dépit du veto du Maire.

Le rapport et les résolutions dont il s'agit accordent un odieux monopole à MM J. P. Whitney & Co., à des conditions que ne sanctionne pas l'ordonnance du Conseil général, et contraires aux lois, aux ordonnances et aux droits des deux autres Municipalités.

Tout ce qui concerne les questions des "wharfs" est, en vertu de la 20e section de l'acte du 8 mars 1836, du ressort du Conseil général. La 3e Municipalité prend une part égale à celle des deux autres dans le vote des ordonnances qui règlent l'impôt des wharfs dans toute l'étendue de la ville de la Nlle Orléans. Si une Municipalité peut affermer ses wharfs, contrairement aux lois générales, il n'y a plus d'égalité, et la mesure adoptée par la sagesse de la législature est entièrement annulée. Les deux autres Municipalités, qui se conforment à la loi, ont justement le droit de se plaindre de ce qui se passe dans la 3me Municipalité, et d'exiger que celle-ci soit forcée, de par la loi, de rentrer dans l'obéissance.

Mon devoir envers les autres Municipalités, le serment que j'ai prêté ainsi que le [illegible] de voir violer la loi dans un pays [illegible] légitime orgueil du respect que ses nobles citoyens portent à la loi, et à l'ordre, m'engage à adresser cet appel à votre bon sens et à votre patriotisme, avec l'espoir que vous consentirez à retourner sur vos pas et à prévenir le scandale d'une discussion publique devant les tribunaux du pays.

Je suis, &c.
Percy S. Wardeld,
Avocat du Conseil général.

M. Burgi présente les résolutions suivantes:

Résolu que la communication du Conseil de la Municipalité No 3, soit déposée sur le bureau indéfiniment.

Résolu, en outre, que l'avocat de ce Conseil est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la loi.

Ces résolutions sont mises aux voix et l'appel nominal constate le résultat suivant. Pour les résolutions, MM. Allain, Bénit, Day, Molaison, Rice, Burgi, Wilder—Contre les résolutions, M. J. Beebe—1 voix. Conséquemment les résolutions sont adoptées.

On lit une lettre de MM. J. [illegible], E. Refel et J. New [illegible] demandant que la taxe de $300 [illegible] imposée sur les [illegible] soit payable [illegible] Sur motion, cette lettre est référée au comité des [illegible]

On lit deux lettres, l'une datée du 10 janvier et l'autre du 14 février 1849, de M. [illegible], auditeur, annonçant que

M. J. H. Burroughs, collecteur de taxes d'État dans le 1er District représentatif.

M. A. W. Seates, collecteur de taxes d'État dans le 2me District représentatif.

M. J. B. Donis, collecteur de taxes d'État dans le 3me District représentatif.

M. J. N. Elliott, collecteur de taxes d'État dans le 6me District représentatif.

M. Louis J. Heres, collecteur de taxes d'État dans le 7me District,

ont réglé leurs comptes en leur qualité de collecteurs de taxes d'État, pour l'année 1847, l'auditeur demande qu'ils soient renommés.

Sur motion de M. Allain, et après la suspension des règlemens, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que les officiers ci-dessus mentionnés, à savoir

MM J. A. Burroughs,	du 1er District représentatif		
" A. W. Seates,	2me	do	do
" J. B. Donis,	3me	do	do
" J. N. Elliott,	6me	do	do
" Louis Heres,	7me	do	do

sont renommés collecteurs de taxes d'État dans leurs districts respectifs, pour la perception des taxes de 1849, toutes les formalités de la loi ayant été accomplies quant aux cautionnements, &c. &c.

M. Allain présente la résolution suivante, laquelle est adoptée après la suspension du règlement:

Résolu que le secrétaire de ce Conseil soit enjoint d'annoncer dans les journaux de la ville que des propositions seront reçues par le Conseil Général d'ici à sa prochaine séance régulière qui aura lieu le mercredi, 14 mars prochain, pour remplir les vacances survenues dans les places de collecteurs de taxes d'État du 2me, 4me, 6me et 9me District représentatif, les titulaires actuels ne s'étant pas, suivant les lettres de l'auditeur, conformés, quant aux cautionnements, &c, à la 3me section de l'acte No 300, approuvé le 16 mars 1848.

On lit une pétition signée de plusieurs boulangers demandant que des licences gratis leur soient accordées pour une ou plusieurs charrettes additionnelles dont ils se serviraient lorsqu'il arriverait des accidents à celles dont ils font déjà usage. Cette pétition, sur motion de M. Bénit, et après la suspension du règlement, est référée au comité des réclamations.

Appel des Comités.

M. Burgi, au nom du comité des cours et prisons, présente les résolutions suivantes, lesquelles sont adoptées après la suspension du règlement.

Résolu que le Maire soit autorisé à émettre des mandats au prorata sur les trésors des différentes Municipalités en faveur de Jos. Peters, pour travaux de charpenterie exécutés dans les 1re, 2de, 3e et 4e Cours de District, et évalués à $145, et en faveur de P. Pelladum, pour pose de vitres à $15 15, et en faveur de James Curley, pour travaux de charpenterie, exécutés dans la 1re Cour de District $110 25.

Attendu que le mauvais état de la prison de paroisse est une cause de plaintes légitimes de la part du shérif et du grand jury, il est résolu que des soumissions cachetées seront reçues par ce conseil jusqu'au 2me mercredi de mars prochain pour l'entreprise des réparations à faire à la dite prison, conformément au devis qui sera déposé au bureau du Maire.

M. Roselius présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après la suspension du règlement, est adoptée:

Résolu que le comité des Cours et prisons soit enjoint d'examiner si le salaire payé au gardien des Cours est proportionné aux services qu'il rend et aux dépenses qu'il encourt. Le comité fera un rapport à ce sujet à sa prochaine séance.

M. Burgi présente la résolution suivante, laquelle, après la suspension du règlement, est adoptée.

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour soumettre à la prochaine réunion de ce Conseil une ordonnance tendant à créer une meilleure organisation de la police et de la garde de ville de la Nlle Orléans.

Le président désigne, pour composer le comité, MM. Burgi, Roselius et Beebe.

M. Beebe présente l'ordonnance suivante, laquelle, sur motion de M. Roselius, est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le Conseil en ordonne en outre l'impression.

Il est ordonné par le Conseil Général de la Nlle-Orléans que le 1er article de l'ordonnance amendant les ordonnances existantes sur les droits de levée pour le port de la Nlle-Orléans, approuvé le 26 mai 1843, soit amendé de manière qu'après le 31 mars prochain les droits de levée ou de quayage imposés sur les navires, bâteaux-à-vapeur et autres bâtimens pontés, arrivant de la mer, jaugeant, suivant le registre de la douane 75 tonneaux ou plus, seront payés dans la proportion suivante à la Municipalité dans les limites de laquelle les navires stationneront; le jour de l'arrivée et celui du départ ne comptant que pour un jour.

Chaque navire de 75 tonneaux et jaugeant moins de 100 tonneaux paiera 45 cts par jour.

De 100	à 125	tonneaux	[illegible]
125	150		[illegible]
150	200		[illegible]
200	250		[illegible]
250	300		[illegible]
300	350		[illegible]
350	400		[illegible]
400	450		[illegible]
450	500		[illegible]
500	550		[illegible]
550	600		[illegible]
600	650		[illegible]
650	700		[illegible]
700	750		[illegible]
750	800		[illegible]
800	900		[illegible]
900	1000		[illegible]
1000	1100		[illegible]
1100	1200		[illegible]
1200	tonneaux et plus		[illegible]

Il est en outre ordonné qu'à partir du 31 mars 1849, l'article 6 de l'ordonnance précitée soit et demeure abrogé, excepté en tant qu'il s'applique à des navires qui ont pu entrer dans le port avant le 31 mars.

M. Bénit présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après la suspension du règlement, est adoptée.

Résolu que le gardien des archives du Conseil Général soit et demeure autorisé à acheter tels articles qu'il jugera nécessaires pour meubler le bureau du secrétaire.

M. Molaison propose de nommer un comité de trois membres pour prendre les arrangemens nécessaires avec les comités des trois municipalités dans le but d'arrêter de concert un programme de la célébration du 22 février, anniversaire de la naissance de Washington. La résolution suivante est conséquemment présentée et adoptée après la suspension du règlement.

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour prendre de concert avec les comités des trois Municipalités tels arrangements qui seront jugés convenables pour célébrer le 22 février, anniversaire de la naissance de Washington.

Le président désigne pour former le comité, MM. Molaison, Allain et Beebe.

M. Rice ayant obtenu la suspension des règlemens, présente les résolutions suivantes qui sont adoptées:

Résolu que le comité de police soit enjoint de déclarer à la prochaine séance si ce Conseil ne peut pas prendre des mesures pour faire cesser la mendicité publique.

Résolu que le comité des finances soit enjoint d'examiner s'il ne conviendrait pas de rétribuer les commis du Maire pour des travaux extraordinaires, (préparation des listes d'assessement) qui leur ont été imposés par la dernière législature.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au mercredi, 14 mars prochain, à six heures P. M.

RICHARD HAGAN, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 17 février 1849.

La hausse croissante du fret a fait perdre un peu d'activité au marché au coton. Les ventes de la journée s'élèvent à 2 500 balles seulement. Les prix paraissent plus faciles et la hausse de ⅛ cts qui avait eu lieu à l'annonce des nouvelles du Niagara est en partie perdue. Low middling à good middling 6 @ 6¾ cts la liv.

100 boucauts de tabac ont été vendus aujourd'hui savoir 45 admis à 6¼—5 do @ 5¾—6 do @ 6½—21 do @ 5 cts et 6 refusé @ 3 cts la liv.

600 boucauts de sucre ont changé de mains à des prix bien soutenus. La même quantité de mélasse a été faite—cours 18 @ 20¼ cts le gallon.

Le marché à la farine a été peu animé. Environ 8,000 sacs maïs ont été vendus de 36 @ 40 cts le boisseau.

Les provisions sont à la baisse. Une vente de 100 barils le mess porc a eu lieu à $10.50—et 100 do prime à $9 50. Il ne s'est rien fait d'important en bœuf ni en lard salé. Environ 350 barils et 300 barillets graisse ont été vendus de 6 @ 6¼ cts la liv.

Le whiskey vaut 17 cts pour le rectifié.

CHANGE.—Le change est lourd aux cours cotés précédemment. Sterling 7 à 8 p 0/0 de prime, France 5f 30 @ 5 25.—Traites sur New York 60 jours ½ @ 1¼ p 0/0 d'escompte, à vue ¼ @ ½ p 0/0 prime.

Le fret est très ferme. Deux navires ont été pris pour charger du porc à $1 37½ cts le baril.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Steamship Globe, Emery, pr Brazos Santiago
Navire Victoria, Jefferys, p Bordeaux
Palmyra, Byrnes, pr Boston
Prentice, Fayes, pr Baltimore
Barque Hebe, Kohie, pr Galveston,
Brick Tat, Radovich, pr Havane
G W Brincaudel, Crocker, pr New York,
Imperial, Brandant, pr Norfolk
H Kilyer, Anderson, pr New York
Jennett, Brown, pr Vera Cruz
Irwin, Kobinson, pr Baltimore
Selma, Rock, pr Barbadoes
Goelette Swiss, Penland, pr Mobile
Sabine, Robinson, pr New York
Harriet Hancock, Appleby, pr Savannah,
Koauo, McLean, pr Apalachicola
Sarah, Hamilton Clough, pr New York
Steamer Gen Irwin, Cozzens, pr Pensacola.

ARRIVES.

Navire Chatham, Vezne, de Liverpool.
Ra[illegible], Coleman, de New York
Barque Castillona, Salter, de Thomaston
British Princess, Crawford, de Liverpool.
Lat [illegible] Reed, de Liverpool.
Brick Marcellus, Pierpe, de la Rouge
[illegible], Gilmore, de Boston,
Orleans, Hudson, de Rio Janeiro
Goelette Florida, Crowell, de Brazos Santiago
Major H. Bache, Wardow, de Matagorda
Jane Elizabeth, Jayce, de Brazos Santiago
Alice, Ellis, de Pensacola,
Home, Oliver, de Tampico,
Fancy, Prosser, de la Havane.
Major Barbour, Almet, de Port Lavacca
Wm Bryan, Noble, des Attakapas.
A P Chase, Iby, de Savannah
Propellor J K Thompson, Johnson, de Gainsville.

STEAMERS.

Chasnette, Moore, de Camden.
Tennessee, Yeatman, de Nashville,
Talleyrand, Hooker, de Nashville
Gen Pike, Kendall, de Cincinnati.
Flora, Johnson, de Vermillionville
Louis Parchiol, de Bayou Sara.
Silas Wright, Scott, de Cincinnati.
Oregon, Hedin, de [illegible]
Montezuma, [illegible]
Pelle Isle, Lewis, de St Martinville.
Banner of Attakapas, Johnston, St Martinville
Uncle Sam, Van Doren, de Louisville
Mohican, Irwin, de la rivière Tennessee.
Fashion, Ames, de Cincinnati.
Cambria, Reynolds, de Mobile.
J M Streck, Wilson, de Lafourche
Josiah Lawrence, Binde, de Louisville
Iroquois, Meeks, de Louisville
Wave, Smith, de Williamsport.
John Hancock, Bank, de Beardstown.

Au bas du fleuve et montant.

Navires Neptune & Akbar, 2 barques dont les noms sont inconnus.

MEMORANDA.

NEW YORK, 9 février.—Expédié, navire Geo Washington, Snow pour la Nlle-Orléans.—Arrivés, navires Arkansas, Holard, Thracian, Rogers, Milan, Marion, barque Netombela, Speke, de la Nouvelle-Orléans.

NEWPORT, 6 février.—Arrivé, brick Monte Christo, Young, de la Nlle Orléans.

BOSTON, 7 février.—Expédiés, navires Callender, Nason, John Fenman, Davis, Jacob Perkins, Baker, pour la Nlle Orléans.

PHILADELPHIE, 10 février.—Expédiée, barque Healey, Emery, brick Ellis, Mills, pour la Nouvelle-Orléans.

BALTIMORE, 10 février.—Expédiée, barque Roark, pour la Nouvelle-Orléans.

CHARLESTON, 13 février.—Partie, barque Conroy, Tres, pour la Nlle Orléans.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Europa, de Liverpool à New York.......10 Fev
America, de Liverpool à Boston.........24 Fev

D'AMERIQUE.

Europa, de New York à Liverpool........7 Mars
America, de Boston à Liverpool.........21 Mars

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.

☞ Lectures publiques et gratuites sur l'histoire de France—M. Louis Dufau commencera ce soir lundi à six heures de l'après midi à la Chambre des Représentans la série de ses lectures sur l'histoire de France. Nous ne doutons pas qu'un public d'élite ne réponde à son appel. Il y aura pour les dames des places réservées.

☞ Le navire QUEBEC, de New York, est en déchargement au wharf de la rue St Joseph. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et périls.
J. W. STANTON & Co.
16 fev. Enc. Magasins et Lafayette.

LE Public est prévenu de ne pas négocier les mandats suivants, datés, autant qu'il nous en souvient, du 24 janvier 1849, savoir: un mandat de la somme de $1674 ou 1676, tiré par Jules Le Blanc, à l'ordre de Frederick Le Blanc, à 4 mois, et accepté par George Demeyer, un autre de la somme de $2374 ou 2376, même tireur et endosseur, payable à douze mois de date. La personne entre les mains de laquelle ces mandats se trouvent, n'étant pas autorisée à les négocier, pour plus amples informations, s'adresser à Edward Barnett, 21 rue Conti.
19 fev—3

LE Public est prié de ne pas négocier un billet de $275, tiré par A. La Roze, le 24 décembre 1848 et payable le 21/24 février 1849, à l'ordre de G. Thomas et remis à M. Adolphe Henry, attendu que les conditions qui ont motivé la création de ce billet n'ont pas été remplies par ce dernier et qu'il ne sera pas payé à l'échéance.
19fev AUG. LAROSE.

Cinq cents piastres de récompense.

LA récompense ci-dessus sera payée à la personne ou aux personnes qui feront découvrir les incendiaires qui ont mis le feu pendant la nuit du 5, courant, à la maison de M. Charles White, située près du nouveau Bassin.
CH. BRIGGS & EDW. OGDEN,
19fev—10f Agents, 45, rue du Camp.

Champagne.

62 PANIERS champagne "Sillery Mousseux" de la marque renommée C. Dantrolle, Richard & Co, à vendre par
BERNARD TURPIN,
19 fev—3 31 Vieille Levée.

Amandes sans coques.

80 BARILS amandes sans coques, en bon état, ayant droit au drawback, à vendre par
BERNARD TURPIN,
19 fev—3 31 Vieille Levée.

Librairie de Victor Hebert,
149, rue de Chartres.

IL reste à placer à cette librairie:
1 abonnement à la Revue des deux Mondes du 1er janvier.
1 abonnement à la Gazette Musicale du 1er janvier.
1 abonnement au journal de Pharmacie et de Chimie du 1er janvier.
1 abonnement au Journal des Débats du 1er décembre.
1 abonnement à l'Echo des Feuilletons du 1er octobre.
1 abonnement à la Revue Pittoresque.
1 abonnement à l'Image.
1 abonnement au Conseiller des Dames.
1 abonnement à l'Illustration.
VICTOR HEBERT,
19 fev 149, rue de Chartres.

VIN ROUGE EN CAISSES—311 caisses vin rouge St Julien, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
19fev 17 et 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—186 barriques des marques suivantes: St Julien, St Estèphe, Bourg 1re côte, Margaux, Château Margaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
19fev 17 et 19, rue St-Louis.

CONSERVES ALIMENTAIRES—30 caisses petits pois; 70 do sardines, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
19fev 17 et 19, rue St-Louis.

EAUX DE VIE—30 ¼ de pipes eaux de vie Ph. Godard.
30 ¼ pipes eaux de vie J. J. Dupuy.
15 ¼ do do [illegible]
5 ¼ do do Pinet Castillon.
20 ¼ do do [illegible], à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
19 fev 17 et 19, rue St-Louis.

SUCRE de la Havane—450 caisses blanc et jaune, à vendre par
L. GARDIN,
1er janv, 72 ½, rue des Magasins.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance de Lundi, 12 février 1849.

Ordonnance concernant la réparation du pavage des rues de la Première Municipalité, y compris celles qui pourraient être pavées par la suite.

Article 1er.—Les réparations consisteront en rétablissement avec la solidité et la régularité convenables, conformément à leurs niveaux et lignes primitifs, toutes les bordures en pierres, les rigoles, les appui pavés, les trottoirs, les ponts et les pierres des ponts, etc. etc. qui pourraient être dérangés de quelque manière que ce soit, de sorte que la circulation des rues soit en tout temps aisée et commode. A cet effet le contracteur emploiera constamment un nombre suffisant d'ouvriers pour exécuter toutes les réparations dans un délai de vingt-quatre heures, après qu'elles seront devenues nécessaires.

Art. 2.—Le contracteur obéira immédiatement à tous les ordres qui lui seront donnés par le Maire, le recorder, le voyer ou le député voyer, concernant les travaux qu'il aura à exécuter, à défaut par lui ce s'y conformer il sera passible d'une amende de cinquante piastres pour chaque contravention, et il sera de plus du devoir du voyer d'employer des ouvriers à ses frais, à quel prix, pour exécuter les travaux qu'il aurait négligé de faire, le coût desquels sera déduit du payement mensuel à faire au contracteur. Les commissaires devront chaque jour faire au voyer un rapport sur l'état des rues.

Art. 3.—Le contracteur ne sera pas obligé de réparer les dommages occasionnés au pavage par la banque du Gaz ou toute autre institution ou individu excepté ceux qui peuvent être causés par ordre du Conseil, mais il sera obligé de faire par écrit, un rapport au bureau du voyer, de tous dommages occasionnés au pavage par la dite banque ou toute autre institution ou individus vingt quatre heures après qu'ils auront été commis. Faute par lui de rapporter les dits dommages il sera obligé de les réparer à ses propres dépens.

Art. 4.—Toutes les fois que le contracteur sera ordonné par le voyer de relever le pavage d'aucune portion de rue et de la repaver à neuf ou de remplacer les vieilles rigoles par de neuves, il sera de son devoir de le faire immédiatement. En cas de refus ou de négligence à exécuter ces ordres, il sera condamné par le recorder à une amende de $100, son contrat annulé de droit et les réparations seront faites comme il plaira au Conseil, à ses dépens et à ceux de ses cautions.

Art. 5.—Tous les matériaux, tels que pierres rondes, blocs carrés, bloc en bois, coquilles, gravois, sable, curb stones, gutter stones, etc. etc., seront fournis par le contracteur et seront de première qualité.

Art. 6.—Le contracteur fournira une bonne et solvable caution pour le montant de $15 000 par an devant être approuvée par le Conseil.

Art. 7.—Les paiements seront faits mensuellement sur le certificat du voyer, statuant que le contracteur a rempli les obligations de son contrat.

Art. 8.—Il est bien entendu que le voyer ne fera exécuter aucune réparation aux rues pavées aux dépens du contracteur sans lui donner par écrit au moins trois jours de notice.

Signé J. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 14 février 1849.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
19 fev H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance de lundi 12 février 1849.

RESOLU que le Conseil recevra des propositions cachetées jusqu'au quatrième lundi de février, pour nettoyer le canal Girod et pour fouiller le canal de la Grande Rue (Broad street). L'ouvrage sera fait conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer. L'on devra soumissionner séparément pour chacun des dits travaux. L'offre devra porter tant par acre courant. Le paiement aura lieu au comptant aussitôt que cinq acres du dit travail seront achevés et reçus par le voyer.

(Signé) JOSEPH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 17 février 1849.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

Conformément à la susdite résolution avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au quatrième lundi de février pour nettoyer le Canal Girod et pour fouiller le Canal de la Grande Rue (Broad Street). L'ouvrage sera fait conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer.

Conditions comme ci-dessus
19 fev A. D. CROSSMAN, Maire.

A VENDRE en déchargement du navire Ivo, de Bordeaux
100 barriques vin rouge St-Emilion.
En Magasin—100 caisses vin rouge vieux Laffitte
30 do do Margaux.
100 do do St Julien.
10 caisses fruits assortis.
50 do prunes à l'eau de vie.
20 do poires do
50 do vieux Médoc supérieur
30 paniers champagne
100 caisses vin rouge Cantenac.
20 do Pauillac
10 barils eau de vie Pinet, Castillon & Co.
100 barriques vin rouge St-Estèphe.
30 do do St Julien & Beychevel.
50 caisses cerises à l'eau de vie.
25 barriques vin rouge Marseille.
20 do do Montserrand.
25 barils vin de Madère.
10 quarts eau de vie Richelle Moreau & fils.
19fev P. LONGIS, 118, Royale

CHAUX DE THOMASTON Memoire Rock—3000 barils, chargement de la barque California, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
15 fev 99, rue des Magasins.

20 Balles de marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de France:
Jaconats imprimés, mousselines, ventilleries brillantées imprimées, jaconats Perses, à vendre à bas prix par LEOPOLD JEANNET,
15 fev 92, rue St Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—20 paniers vin de Champagne "Express Brand" qualité supérieure par les derniers arrivages de France et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
19 fev 92, rue St Louis.

COUVERTURES—60 balles couvertures fines, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
19 fev 17 et 19, rue St Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Arthemise, de Bordeaux
20 barriques vin rouge bon ordinaire;
100 barils vin blanc Haut Sauterne.
Par POUGET FILS.
19 fev 12, rue Conti, entre Chartres et Levée.

A VENDRE en débarquement du navire Ivo, de Bordeaux
30 barriques vin rouge bon ordinaire.
20 barils vin blanc Haut Sauterne.
245 caisses fruits à l'eau de vie assortis.
50 do prunes à l'eau de vie.
61 caisses cerises à l'eau de vie.
Par POUGET FILS.
19 fev rue Conti, entre Chartres et Levée.

CIGARETTES—10 barils à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

PICADURA—20 barils, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

CIGARES de la Havane—2 000 000 de la Rue et Principes, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

VIN de Pajarete, Xerez et Moscatel en barils de 7 gallons, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

NOIR animal—20 barils, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

HUILE d'anis et de peppermint, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

AMANDES amères—20 caisses et 4 barils à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

RAISINS de Corinthe—10 barils, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

TABAC—30 balles de la Havane et de Cuba, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

SUCRE de la Havane—55 caisses, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

CACAO—Guaca de Guayaquil et Para, à vendre par
B. VALLS,
19 fev 37, rue Commune.

GRAINES pour oiseaux—12 sacs en débarquement et à vendre par
B. VALLS, 37, rue Commune,
19 fev

EN VENTE

CHEZ V. HEBERT, libraire, rue Chartres; Latteraz, encoignure St Antoine et Royale, et à la Bourse St Louis:
Les Queues de Chevaux ou Lettres de la Jeune Amérique à la France Républicaine, par M. Amédée Pouts. Prix 50 cts.
On trouvera chez les mêmes libraires: *Les Pionniers de l'Oregon*, ouvrage du même auteur.
Prix: $1. 17fev—10

Bureau du Telegraphe du Peuple,
A la Bourse du Commerce, rue St. Charles,
Nlle Orléans, 17 février 1849.

CE Bureau est ouvert pour la transmission des dépêches, à n'importe quel point des États du Nord et de l'Ouest.
CHAS. DOANE,
17 fev—6 Commissaire.

Bureau du Recorder de la Municipalité No 3.

IL y a environ trois semaines qu'un nègre, conducteur d'un dray appartenant à M. Bruneau, a apporté et déposé au bureau du Constable en chef, quatre barils de graisse, la marque desquels est illisible. Le propriétaire pourra les réclamer en s'adressant au bureau et en payant les frais.
P. SEUZENEAU,
17 fev—3 Recorder, Municip. No 3.

Demande d'un Barbier.

ON demande un bon ouvrier barbier. S'adresser encoignure Dumaine et Condé, chez
17 fev—3 A. DUDOUSSAT.

DROGUES, balances, poids, instruments de chirurgie, plantes médicinales, graines aromatiques et autres, verrerie, poterie, bandages, suspensoirs, seringues, appareils de chimie, produits chimiques, papier à filtrer, tamis à tambour, pilules, &c., &c.
En débarquement du navire Hargrave, du Havre, et à vendre par H. SONNABEL,
Pharmacien Droguiste,
37, rue Tchoupitoulas, encoignure
17 fev Natchez.

CHAUSSONS DE LAINE—300 douzaines chaussons de laine tricotés à la campagne, à vendre par FROST & Co.
17 fev 10, rue des Magasins.

CASQUETTES—En fourrures et veau marin, à vendre par FROST & Co,
17 fev 10, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—192 caisses en débarquement du navire Astracan, à vendre par
L. G. MORSE,
17 fev 72, rue de la Douane.

SUCRE CANDI—150 caisses de candi rouge et blanc, à vendre par
E. J. HART & CO,
17 fev 25, rue Tchoupitoulas.

CHAUX—3000 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN STROUD & Co,
17 fev 146, rue Commune.

BRIQUES à feu—160 milliers briques anglaises et Pittsburg, en débarquement et en entrepôt, à vendre par JOHN STROUD & CO,
17 fev 146, rue Commune.

CIMENT—500 barils ciment de Newark et de Rosendale, à vendre par
JOHN STROUD & Co.
17 fev 146, rue Commune.

PLATRE DE PARIS—[illegible] à vendre par JOHN STROUD & Co.
17 fev [illegible]

BRIQUES à feu de Pittsburg [illegible] à vendre par JOHN STROUD & Co.
20 jan 146 rue Commune

AU PUBLIC.—Le soussigné devant partir sous peu de cette ville pour San Francisco, de la Californie, prévient les personnes qui auraient quelques réclamations à faire, et celles qui peuvent lui devoir, de se présenter, dans le terme de quinze jours, de cette date, chez lui à l'encoignure des rues du Camp et Girod.
Nlle Orléans, 11 février 1849.
16 fev—10f JOSÉ MARTINEZ.

Graines de Jardinage et arbres Fruitiers.

REÇU par les navires Lyon, Hargrave et Lorena, du Havre:
Un grand assortiment de graines pour jardin, de fleurs, de pour fourrage, un bel assortiment de pépinières choix d'arbres à fruits en très bon état, pruniers, poiriers, abricotiers, pêchers, neffliers, amandiers, cerisiers, vignes, groseillers et cassis. On trouvera également dans l'établissement une très belle variété de roses nouvelles et un grand assortiment de plantes et arbustes; le tout à vendre à des prix très modérés, au No 101, rue Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier, chez J. MENARD.
16 fev—15

VERRERIE.

200 COLIS—Gobelets, verres à vin, salières et poivrières, carafes à l'huile et au vinaigre; sucriers; verres à confiture, verrerie pour cages d'oiseaux; flacons d'eau de Cologne, de 1, 2, 4, 8 et 16 onces; fioles pour pharmacies; biberons, bouteilles en verre blanc, pintes et litres.
S'adresser au magasin d'encan No. 30, Vieille Levée. CH. MAILLOT.
16fev—1m

BOTTES, Souliers, Brodequins, Chapeaux, Casquettes, &c.—Actuellement en débarquement du navire Astracan, et en magasin, formant un assortiment convenable au détail de la campagne, à vendre à bas prix, par
FROST & CO,
16 fev 10, rue des Magasins.

REÇU par les derniers arrivages par la voie de New York,
100 livres soie noire-bleue pour tailleurs,
10 do do diverses couleurs;
60 douzaines cravates noires de Fixaine,
30 pièces de foulards, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
16 fev Nos. 9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement du brick San Gio Batta,
1 caisse soieries pour robes, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
16 fev Nos. 9 et 10 rue Jefferson

SEL—5,000 sacs, fin et gros, de Liverpool.
GRAINE DE LIN—2,000 boisseaux, en tierçons.
TOILE D'EMBALLAGE—800 pièces, du Kentucky, à vendre par C. J. WHEELER,
16fev 5, Bank place

PLATRE—300 barils Coggins & Co. à livrer,
100 do New-York, en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
16 fev 99, Magasins, et 11 Magasins Rouge

SOUDE—En barils, tierçons et boucauts, en débarquement des navires Marbeck, Caroline, Onward et Far West, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
16 fev 99 Magasins et 11, Magasins Rouges

LE soussigné offre à vendre, en débarquement des navires Arthemise et Ivo, de Bordeaux.
28 futailles de 30 gal, eau-de-vie différentes marques.
40 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
3 do de 25 paniers anisette extra superfine.
10 do liqueurs assorties superfines
4 do cerises à l'huile, boîtes, ⅛ b. & ¼ do,
1 caisse truffes au naturel, boîtes & demi boîtes.
20 do de 25 p. [illegible] anisette.
200 do de 12 bouteilles blanches p. liqueur.
300 do de 12 bouteilles litres pour absinthe.
20 do de 12 cruchons litres p. curaçao.
20 do de 12 do ½ litres do
40 paniers de 100 bouteilles blanches.
30 do de 100 do Frontignan.
1 caisse étiq. liq., absinthe, anisette & curaçao,
3 futailles bouchons fins, surfins et superfins
35 barriques vin rouge St-Emilion, No. 1, 2, 3, & 4
4 do do St-Julien, Médoc
4 do do Château-Margaux.
36 demi-barriq vin r. St-Emilion, No 1, 2 3 & 4.
30 do do St Julien Médoc
30 do do Château-Margaux.
36 do do blanc Haut Sauterne
500 caisses de 12 bouteilles de St Émilion, bouteilles St Estèphe Médoc, Haut Brion, St-Julien, Médoc Château Margaux, Château Léoville, Château La Tour, Gruau Larose & Haut Sauterne
NUMA LACOSTE,
16fev 167, rue Royale.

AUX EBENISTES.

Planches et placage d'acajou, étoffes pour chaises, balustrades, &c.

PAR P. M. SCOOFFY.

SAMEDI, 17 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au No. 27, rue du Canal,
Un assortiment de planches d'acajou de différentes grandeurs de ⅜ @ 3 pouces d'épaisseur.
Do do placage d'acajou de différentes grandeurs et variétés, étoffes pour couvertures de chaises et fauteuils et un lot de barreaux à balustrades en acajou. Ces articles seront vendus sans réserve et en quantité à la convenance des acheteurs. L'attention du commerce est appelée sur cette vente.
Conditions—Comptant. 15 fev

VIN EN BARRIQUES—Reçu par le navire Ivan, do de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
184 caisses vin St. Estèphe;
420 do vin St Julien.
J. F. MERCIER & Co,
1 fev 34 Vieille Levée.

GRAINES FRAICHES de Jardinage
Garanties être de la récolte de 1848.

LE soussigné a en magasin un grand assortiment de graines de jardinage se composant de
Foin grosse rouge, Herbe de vergers,
do blanche, do bleue,
Luzerne, do gazon,
Herbe de Timothée, Millet,
Graines de chanvre, Blé d'arbre pour haies
S'adresser au magasin de graines, No. 19, rue Gravier, et au nouveau marché rue du Canal, à l'encoignure de la rue du Réservoir, Exchange. Les prix sont plus bas que partout ailleurs.
15 fev W. DINN, Agent.

EN débarquement du navire Frederick Watten, de Bordeaux
24 barriques vin rouge St-Estèphe et Pauillac
20 do do Cantenac;
25 caisses de 12 bouteilles vin rouge Desourne 1836
24 do do do do 1837
30 do do do Léoville;
30 do do vin blanc Château d'Yquem
10 balles contenant 400,000 bouchons pointus
4 do 10,000 do diverses qualités;
2 do 10,000 do à damejeannes.
Par VICTOR MAIGNAN,
15 fev 87, rue St-Louis.

EN déchargement des navires Arthemise et Ivo, de Bordeaux
500 barriques vin rouge, Château Bellevue.
100 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne
6 balles contenant 150 milliers bouchons diverses qualités.
A vendre par VICTOR MAIGNAN.
15 fev 87, rue St-Louis.

VINS ET EAUX-DE-VIE—En déchargement du navire Arthemise, de Bordeaux,
30 quarts pipes vieux cognac, marque J. & J. Frem & Co.,
50 barils vieux cognac, do do do,
20 barriques vin rouge à l'usage des familles
27 barils vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par Fco DE PUENTES & CO.,
15 fev 92, rue Commune.

CIGARES de la Havane—25,000 cigares des meilleures marques, venant d'arriver et à vendre par Fco DE PUENTES & Co,
15 fev 92, rue Commune.

CONFITURES de la Havane.—Un assortiment de confitures en pots et en boîtes de fer blanc, à vendre par Fco DE PUENTES & Co,
15 fev 92, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Deux millions de cigares de la Havane, comprenant un assortiment complet de Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Panetelas et Millars, toujours en mains. Aussi—Papier et cigarettes, et tabac à chiquer, à la convenance des acheteurs, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
15 fev 38 Vieille Levée.

CIGARES Principes—Cent mille principes de la marque bien connue du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fev 38, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Arthémise de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
75 barriques vin rouge Montferrand,
5 do do vieux Bon Temps Dubarry.
15 do do do Cantenac Médoc.
15 ¾ de pipe vieux cognac fine champagne.
¼ do do 3e preuve.
50 caisses de 12 bouteilles absinthe.
20 do do ½ do vin Château Léoville.
20 do do ½ do Bel Air.
10 do sardines à l'huile, en grandes boîtes,
12 do do do ½ do,
8 do do do ¼ do.
FERROS FRERES,
encg. Royale et Dumaine

Nota.—Le cognac a droit au drawback. 13 fev

A Vendre par D. LANATA, dans le magasin de la Douane.
300 caisses vin bon ordinaire.
20 demi pipes cognac, 4me preuve.
20 quarts do 13fev

CHANGE SUR GENES—A vendre par
D. LANATA,
13fev 9 et 10, Jefferson

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par
D. LANATA,
13fev 9 et 10, Jefferson

NATHAN JARVIS & CO., encoignure Magasins et Commune, ont à vendre:
50 barils Alcool, 40 caisses amidon,
20 do alun, 3 do quinine,
30 do huile de lin, 40 do baume d'Esp.
10 do sel d'Epsom, 5 do rhubarbe,
20 caisses camphre.
AUSSI—Un grand assortiment de drogueries et médecines, à vendre aux conditions les plus favorables. 13 fev

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Arthemise et Ivo, venant de Bordeaux:
150 barriques vin rouge, de diverses qualités.
200 barils vin blanc Haut Sauterne.
140 caisses vin rouge St-Antoine Médoc.
100 caisses vin blanc Haut Sauterne.
13fev—1m G. M. LUCAS, 20 Bienville

DAMEJEANNES françaises—A vendre par les soussignés, en lots à la convenance des acheteurs, l'assortiment ci-après, reçu par les navires Hargrave et Pie IX.
300 damejeannes de cinq gallons,
150 idem de trois do.
50 idem de deux do.
175 idem de un do.
10 fev J. F. MERCIER, 34 Vieille Levée.

Pour la Californie!!!
GRAND RABAIS.

LE soussigné prévient les personnes qui sont amateurs de chasse, et notamment ceux qui vont chercher l'or en Californie et qui désirent le conserver, qu'il offre, à un grand rabais, afin de clore une consignation:
60 fusils doubles à pistons, canons à rubans et à chambres anglaises, garantis.
200 couteaux de chasse à un et deux tranchants.
200 poignards. GEORGE THOMAS,
6 fev 78, Vieille Levée

Aux Voyageurs.

LES soussignés préviennent les personnes qui vont en voyage et notamment celles qui partent pour la Californie, qu'ils ont toujours en magasin un grand assortiment des conserves alimentaires de St-Louis telles que, potages, légumes, fruits, viandes fraîches, &c. &c., ainsi que des pâtes, et la médecine des prix [illegible] de toutes les [illegible]
FERROS FRERES,
Enc. Royale et Dumaine.

Nota.—Des caisses [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS [illegible] en débarquement [illegible] à vendre par G. W. DUNBAR,
[illegible] 32, rue de la Douane.

[illegible]

AVIS.

ON demande une institutrice capable d'enseigner le français, l'anglais et la musique, sur une habitation à 40 milles au bas de la ville. Pour plus amples informations, s'adresser rue de la Commune No 23. 16 fev—6

MARCHANDISES DE PRINTEMPS

REÇU par les navires Pie IX, Lyon, Gironde, Lorena et Hargrave, du Havre:
6 caisses jaconats imprimés, Dollfus, Mieg & Co.
2 do organdi nouveauté, Hartman & Fils,
1 do baréges divers.
2 do mousseline blanche unie.
1 do do brodée blanc et couleur.
2 do do brochée à la jacquard.
2 do rideaux de mousseline brodée.
2 do do tulle do
1 do taies d'oreiller.
4 do mérinos noirs, double chaîne 5⁄4.
2 do drap noir léger de F. Bacot & Fils.
10 do mouchoirs madras, assortis de qualité.
1 do rubans gros de Naples riches. No. 12.
1 do do écossais Nos 7, 9 et 12.
1 do taffetas noirs No. 1 ¼ à 1¾.
1 do tulle brodé et crêpe assortis de couleur.
1 do mouchoirs de batiste, unis et brodés.
1 do chemises de couleur, Mulhouse.
1 do soierie noire 25, 28 et 32 pouces.
1 do gants et mitaines de filet unis et égyptien
1 do éventails assortis.
1 do pèlerines et fichus imitation dentelle.
1 do ombrelles nouveauté, avec et sans franges
1 do dentelle noire et valenciennes.
1 do voilettes brodées blanches et noires.
1 do bourses et sacs filet pour dame et enfant.
1 do taille et mousseline brodée pour pantalons.
1 do serge noire pour tailleurs.
1 do coutil do do
A vendre par Fe. BONIS,
13fev 68, rue Conti, en face la banque de la Louisiane.

Avis aux Propriétaires, Architectes et Entrepreneurs.

L. F. DELAMARE, Directeur et contre-maître des ateliers de la Société de la Vieille Montagne (dite Mosselmann Zinc Mines) à Paris, vient d'ouvrir une manufacture de travaux de zinc, cuivre, plomb, ferblanc et tôle, pour bâtiments et ustensiles de ménage, le tout confectionné d'après les nouvelles améliorations.

Il se charge principalement de couvertures en zinc qu'il garantit de toutes réparations pour 20 ans, installations de bains, garde robes, inodores, pompes, en un mot, tous travaux d'ornements et fantaisie. Fabrique spéciale de lettres en relief en tous genres.

Référence:

Chez Slark, Day, Stauffer & Co.

S'adresser à la Fabrique, rue Franklin, 57, entre Conti et Bienville, ou on trouvera tous les modèles des travaux ci-dessus indiqués. 6fev—

Zinc de Mosselman, pour couvertures.

LES soussignés agents du zinc en feuilles de la célèbre compagnie de la Vieille Montagne, appellent l'attention des entrepreneurs sur leurs articles qui (lorsque la qualité et l'épaisseur voulue sont réunies), offrent aux yeux du rapport de la durée et de l'économie des avantages considérables. Ce genre de couverture a été mis en usage en Europe depuis plus de trente ans et les édifices pour lesquels on s'en est servi n'ont jamais eu besoin de réparations. Il est surtout calculé pour les couvertures de grands édifices, tels que églises, sucreries, etc. etc. On trouvera chez les soussignés des certificats indiquant la manière de l'employer, ainsi que des échantillons. On y trouvera à
SLARK, DAY, STAUFFER & Co,
12 fev—12 Encoignure Canal et Magasins

MAISON A LOUER ET MEUBLES A VENDRE.—La maison No 70, rue Royale, sera louée à un bon locataire qui aurait besoin d'un ameublement confortable. Les meubles sont entièrement neufs et conviennent à un établissement de pension bourgeoise, ou à une famille. S'adresser sur les lieux. 10 fev—

DE POUILLY & CO., ayant transféré leur bureau à l'encoignure de la rue St-Louis et du côté Ouest du Vieux Bassin, profitent de cette circonstance pour offrir leurs remerciements aux personnes qui les ont, jusqu'à ce jour, honorés de leur patronage; et en même temps donnent avis à leurs amis qu'ils vont mettre toute la célérité possible à remonter leurs scies et moulin à plancher de la maison du Vieux Bassin. En attendant, tous ordres pour bois de charpente, cyprès et pin seront exécutés avec promptitude et aux meilleures conditions.
12 fev DE POUILLY & CO.

Leçons d'escrime.

M. H. BAUDOUIN, prévient le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St Louis et du Passage de la Bourse, au premier de la maison connue sous le nom de *Café Terrasse*. Le prix des leçons est excessivement réduit et M. Baudouin espère propager ce noble art parmi les amateurs de cette ville, autant à cause de cette réduction que par les incontestables succès qu'il a obtenus de ses élèves, dans l'espace de quelques mois.

Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui vont prendre leurs leçons dans sa salle seront faits aux institutions qui désireront l'employer. M. Baudouin donnera aux directeurs qui l'emploieront, des références qui leur garantiront et sa capacité et sa moralité. 10 fev—3m

CHAPEAUX et linge fait.—12 caisses chapeaux, linge fait et une caisse assortie de linge fait, convenables pour la campagne et à vendre à bon marché, par JOHN WIGHTMAN & CO.,
10 fev No 11, rue St Charles, au Premier.

Marchandises convenables pour le marché Mexicain.

20 Caisses mousseline jolie devises hautes couleurs, 5 caisses coutil coton de fantaisie pour pantalons. S'adresser à
JOHN WIGHTMAN & CO,
13 fev 11, rue de Chartres, au premier.

Marchandises par colis.

PLUMBERS caisses de mousseline imprimée dernières modes, en petits dessins, bon teint; et des marchandises pour robes, le tout en colis convenables pour le commerce de la ville. Aussi, ouvre en 6l, du de [illegible] coutil en fil blanc et écru, à vendre par
JOHN WIGHTMAN & CO,
12fev No. 11, rue St Charles, au 1er

A VENDRE en débarquement du navire Arthemise, de Bordeaux
40 barriques vin rouge St-Julien Médoc
10 barils vin blanc Haut Barsac.
10 do do do Sauterne.
40 barriques vin blanc de Grave.
DUBUCH Frères,
13fev 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en magasin
140 barriques vin rouge vieux Médoc St Julien.
15 do do extra Château Laffitte
25 do do Haut Talence.
20 do do Château Margaux.
DUBUCH Frères,
13fev 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon

300 caisses vin rouge Château Margaux, 300 do do vieux Château Laffitte et Haut Brion 55 do do vieux Château Cos Destournel, 100 do Ch. Margaux en demi bouteilles; 100 do vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac; 20 do caisses à l'eau de vie, à vendre par DUBUCH F.
12fev 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

100 caisses absynthe suisse; 20 do kirschenwasser 10 ½ pipes cognac, 5 ½ do vieux do; 300 boîtes bouchons pointus; 300 m. do réguliers fins et superfins; 20 m. pour damejeannes; 30 douzaines fromage tête de maure; 30 caisses pruneaux de 12 pots chaque; 10 do fruits et marrons au jus, &c, à vendre par DUBUCH Frères,
13fev 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

GANTS—200 douzaines gants de Courvoisier, de Paris, en débarquement du navire Pie IX, à vendre par COURVOISIER & Co,
10 fev encoig. Royale et Orléans.

CHAMPAGNE—300 paniers vin de Champagne, en débarquement du navire Gironde, à vendre par COURVOISIER & Co.
10 fev encoig. Royale et Orléans.

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Sud.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1849.

LE script émis par cette compagnie portant les profits de l'année 1848 à QUARANTE POUR CENT, a été reçu et sera délivré sur application.
6 fev L. MATTHEWS, Agent.

Mlle FANNY
ET
Mme VIDALO,
Rue Royale entre Bienville et Conti, No. 72.

NOUS avons l'honneur de prévenir les dames et les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'ayant un très joli choix de fleurs artificielles, coiffures de Bal, couronnes de mariée, garnitures de chapeaux, agrafes pour robes, nous vendrons à des prix très modérés; ainsi qu'un joli choix de CAPOTES et chapeaux de velours à $3, $4.25 et $6.
Lingeries et parfumerie très fine, cold cream et crême de concombre, gants en peau, pour dames et pour enfants, etc. 1 fev—12

P. & E. REILLY
EN LIQUIDATION.

LES soussignés, à partir de ce jour, offrent en vente, leur assortiment de toiles d'Irlande et de marchandises françaises à 25 p0/0 au dessous de leurs prix ordinaires.

Les acheteurs trouveront une occasion rare d'un choix de marchandises d'importation récente à des prix réellement très avantageux.

Ceci ne doit pas être regardé comme un avertissement fictif, notre liquidation étant la conséquence de la mort toute récente d'un de nos associés.
P. & E. REILLY,
Encoignure Royale et Canal.

Nous recevons en ce moment nos marchandises de printemps, comprenant barèges, jaconats, organdis, balzorines, foulards à dessins, mousselines de soie glacées en toutes nuances, mouchoirs soie non brodées en couleurs, &c., toiles pour chemises, de 1¼ à draps, linge de table en toutes largeurs, etc., tissés expressément pour nous dans les meilleures fabriques d'Irlande.
3 fev—15f

Aux Habitans, Ingénieurs, etc.

LE soussigné ayant pris des arrangements convenables, avec la manufacture de [illegible] pourra leur fournir des TUYAUX EN FER FONDU ET BATTU, de différentes dimensions, depuis un jusqu'à six pouces de diamètre, et il recevra les diverses commandes qui lui seront faites et les fera exécuter avec exactitude et aux plus bref délai.

Il vient de recevoir un envoi de ces tuyaux de six, quatre, trois, deux et demi et un pouce de diamètre.
E. W. WELLS,
2 fev—3m à l'office du Gaz.

TOILES, indiennes et mousselines pour le marché mexicain, reçus par les navires W. H. Harbeck, et Ocean Queen, de Liverpool—
30 caisses et balles indiennes 9⁄8.
15 do jaconats et organdis imprimés.
5 do châles en laine imprimés 8⁄4.
6 do mouchoirs Britannias et rouge de Turquie.
6 do mousselines, Book Mull, et batiste blanche
20 do Platilles, Britannias, Creas et Estopilles.
6 do Listados bleu en fil.
6 do coutils blancs et couleur Barnsley fort.
10 do 10⁄4 et 12⁄4 Barnsley pour chemises.
5 do taies d'oreillers en toile.
20 do toile d'Irlande pièces et demi pièces.
5 do Toile à chemise qualité supérieure.
3 do linon imprimé pour robes, &c. &c.
10 do mouchoirs batiste fil.
10 do linon blanc long.
4 do toile Hollande, brune et blanche.
10 do draps de lits, toile de Russie, toile de planteurs et Osnaburg, à vendre par
McDOWELL & PECK,
2 fev 95, rue Gravier.

Ayant droit au drawback.

COGNAC—60 ⅛ pipes cognac 4e preuve de J. & J. Frem & Co.,
Vin rouge—400 caisses St-Julien Médoc, venant d'arriver et à vendre par Fco DE PUENTES & CO,
31 janv 92, rue Commune.

[illegible]

AMUSEMENS

THEATRE D'ORLEANS.

Lundi, 19 février 1849.

Septième représentation de M et Mme MONPLAISIR.

L'ALMÉE
ou
UN SONGE D'ORIENT,
Grand ballet en deux actes.
Précédé par
MOUSTACHE,
Vaudeville en un acte.

Le spectacle commencera à 6 ¾ heures.

SALLE ST-LOUIS

Dernier Bal Masqué de Société.

Jour de MARDI GRAS, 20 FEVRIER.

MESSIEURS les souscripteurs ou autres qui désirent assister à ce bal sont priés de laisser leurs noms au bureau de la salle de bal. Le comité d'admission se réunira tous les jours afin de répondre aux demandes qui leur seront présentées. La Rotonde St-Louis sera ouverte pour cette occasion. Un magasin de masques et de costumes sera ouvert dans l'établissement.

Le bureau de la salle de bal est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 3 P. M., et de 4 à 8 heures P. M. 17 fev—3f

Immense Succès.

SECONDE semaine des représentations de Monsieur ALEXANDER, le célèbre magicien et le plus grand nécromancien du monde—Les mystérieuses et populaires soirées orientales auront lieu chaque soir à l'Armory Hall, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, 14, 15, 16, 17 et 18 courant.

Le Miroir Magique ou Miroir de Dweyia sera montré chaque soir ainsi que les scènes suivantes.

☞ Le programme du spectacle sera changé chaque soir.

☞ La représentation sera précédée d'une ouverture exécutée par un orchestre.

☞ Les portes ouvriront à 6 ½ heures on commencera à 7 heures et demie précises.

☞ Billets: 50 cents; les enfants moitié prix.
14 fev—6t.

NOUVEAU CIRQUE MONSTRE
De Stone et McCollum.
Sous la direction de JOHN SMITH.

LE public de la Nouvelle-Orléans est respectueusement informé que le NOUVEAU CIRQUE MONSTRE DE STONE & McCOLLUM, sous la direction de John Smith, donne ses représentations sur LA PLACE CONGO.

☞ La troupe est la plus nombreuse des États-Unis et comprend une réunion de talents sans égaux dans aucun cirque en tout pays

☞ Les représentations consisteront en une série d'exercices gymnastiques et acrobatiques, et des actes, scènes et travaux équestres les plus brillans, les mêmes qui ont été si chaudement applaudis par les habitans de Mobile pendant les neuf dernières semaines.

Parmi les premiers talents attachés au NOUVEAU CIRQUE MONSTRE, nous devons mentionner les noms des suivans, qui, dans le genre spécial à chacun d'eux, ont été généralement reconnus comme sans rivaux dans le monde.

☞ EATON STONE, le meilleur cavalier du monde sur un cheval nu; T. McCOLLUM, sans égal comme écuyer; la BELLE ROSA, la célèbre écuyère; JOHN SMITH, reconnu comme le meilleur acteur actuellement existant pour les rôles de nègre; H. P. MADIGAN, M. J. LIPMAN, J. BLACKWOOD, J. R. SHAW, A. LEVI, D. W. STONE, P. COLEMAN, B. BROWN, F. FOURS, J. BRENARD, A. & W. HINCKLEY, BEN JENNINGS, GEORGE JOHNSON, &c., &c.

☞ Un des plus grands attraits des amusements du Cirque Monstre est la magnifique musique en cuivre, sous la direction du célèbre B. K. GAUL.

☞ Toute l'arène sera brillamment éclairée par le gaz, et des places seront arrangées pour la commodité des Familles, en pourra se procurer à l'avance en s'adressant au bureau, entre 11 et 12 heures A. M.

Prix d'entrée.
Stalles—25 c. Parterre—25 c.
Places pour les personnes libres de couleur—25 c.
Enfants et domestiques—moitié prix.
1er fev JOHN W. SMITH, Directeur.

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été repeint avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du samedi 25 novembre 1848, pour y donner des GRANDS BALS PARÉS ET MASQUÉS. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs musiciens de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

Vente de Steamers du Gouvernement.

DES propositions cachetées seront reçues par le major D. D. TOMPKINS, Quartier Maître de l'armée des États Unis, au No. 149, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, jusqu'à 10 heures de la matinée du 20 février 1849, pour l'achat des navires à vapeur ci-après désignés appartenant aux États-Unis. Ces propositions seront ouvertes en la présence du Quartier-Maître Général, savoir:

Le navire à vapeur ALABAMA, de 700 tonneaux, machine de la force de 300 chevaux, bouilloires neuves, reconstruit la saison dernière; il y a un appareil pour faire de l'eau potable au moyen d'un condenseur de bleil, et porte trois mâts, avec voiles.

—Le navire à vapeur NEW ORLEANS, de 750 tonneaux, en bon état et entièrement complet, sa machine est de la force de 375 chevaux, il porte 2,100 barils de charbon pour 25 jours.

—Le navire à vapeur FASHION, de 697 tonneaux, sa machine est de la force de 250 chevaux; ce vapeur est très vite et bien le bon pour le Golfe. Il porte 3000 barils de charbon pour 15 jours. 24janv—10

SALON
DE CREMES A LA GLACE

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de ses salons de Crèmes à la Glace, place rue St Charles à une porte de la rue Gravier, vis à vis l'Église de M. Clapp, où il tiendra constamment un assortiment de crèmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crèmes, ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le confort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin, au-dessus du salon, on trouvera constamment du suif, moutons et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie délicats.
31janv—3m LAZZARO DANCEWICH

Sirop de Daphnine,
de P. A. BAUTRAN, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale

☞ L'expérience et l'observation sont les seuls moyens de parvenir à la vérité: aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 26juin—☞

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mai—☞

Mme. CLARET

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, et recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames de sa clientèle qu'elle a établi son domicile No. 98, rue Toulouse, encoignure Bourbon.

Mme Claret s'occupe spécialement des maladies de l'Uterus, sous la direction du médecin des maladies qui pourraient réclamer ses soins.

☞ Ne pas s'adresser à son ancien domicile, No. 176, rue Bourbon, avec lequel elle n'a rien de commun. 16 fev 3m

MME SUZANNE MORRIZE, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.

S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs

BAHIER,	CARTIER,	LABATUT,
BARBE,	DELERY,	LAMBERT,
BEUGNOT,	DARET,	TURPIN.

Et à M. P. SOULE.

Sa demeure est rue Tréme, No 164, entre St Pierre et Orléans. 20 dec—4m

AU PUBLIC.

LE docteur PIERNAS de retour en ville, daigne l'attention de reprendre l'exercice de sa profession, a pris domicile rue Toulouse, No. 57, à côté de la Banque des Citoyens. 27 jan—15

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public, qu'il a établi son domicile Rue du Canal, No. 77.

On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 4 heures P. M. 27déc—☞

Changement de domicile.

LE Dr. J. U. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, en face de l'institution Boyer & Bérot. 10 jan

Grande Fantaisie pour Piano.

Composée et dédiée aux Dames pianistes de la Nouvelle-Orléans,

Par H. HOLLING.

A Vendre à la Nouvelle-Orléans, chez les principaux Marchands de Musique. 18fev—10

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société existant en cette ville sous la raison de MARTIAL PEYRET & Co, a été dissoute d'un commun accord, et M. C. FABRY est seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1849.
MARTIAL PEYRET,
1fev—30 PAUL JUGE, Fils.

Avis de Société.

LES soussignés continueront le même genre d'affaires et la commission en général, sous la raison commerciale de PAUL JUGE FILS & CO, au No. 27, rue St-Louis.
Nlle-Orléans, 1 février 1849.
PAUL JUGE FILS,
1er fev—1m C. FABRY.

MARCHANDISES ayant droit au drawback et convenables pour le marché mexicain,
10 caisses jaconats imprimés.
2 do indiennes à deux couleurs,
4 balles mouchoirs de Vosges, en déchargement de la barque Kelly et à vendre par
DUNCAN KENNEDY,
30 janv—15 f 4d, rue Toulouse.

Marchandises mexicaines.

12 balles indiennes françaises fantaisie.
10 do do algérine do.
12 balles papier Socotte.
6 caisses mousselines imprimées—30 caisses coton blanc pour chemises—3 balles couvertures—1 balle mouchoirs madras français—3 balles batiste de [illegible]—4 balles de mouchoirs—1 caisse châles de [illegible]—en débarquement et à vendre par
E. D. BLOSSMAN,
[illegible] 12, rue Conti.

AUX GOURMETS.

[illegible]